



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paluel le 19 juin 2018,

"Quand la défaillance des procédures confine au sordide !"

Lundi 18 juin à 8h10, un salarié d'une entreprise prestataire a été découvert en situation de malaise, dans son bureau à la centrale nucléaire de Paluel, par un de ses collègues.

Les premiers éléments de l'enquête CHSCT révèlent que le salarié était présent sur le CNPE depuis le jeudi 14 juin.

Les entrées et les sorties sont gérées par un outil informatique. Celui-ci détecte et alerte pour toute sortie qui n'est pas effectuée au bout de 12h. Ce n'est pourtant qu'au bout du quatrième jour que ses collègues l'ont découvert sur son lieu de travail. Celui-ci est manifestement resté sans manger, sans boire et en état de détresse durant toute cette période. Cette situation est inacceptable et s'apparente de notre point de vue à de la non-assistance à personne en danger.

Même s'il n'y a rien d'intentionnel, mais la CGT dénonce l'absence de procédure claire permettant de localiser les salariés à la fin de chaque journée de travail et l'on peut se demander s'il ne s'agit pas là d'un aveu de faiblesse de la part de la direction du CNPE pour pallier le manque de moyens des salariés du service et du site ?

Enfin, devant cette affaire dramatique au niveau humain, le syndicat CGT de PALUEL réitère son attachement au Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail, dont la loi travail a acté sa suppression, et nous confirmons notre volonté de les maintenir et de les renforcer.

Le Syndicat CGT Mines et Énergies PALUEL

CGT Paluel

@ : Cgt-cnpe-paluel@edf.fr

Tel : 02-35-57-65-88

Ou Tel : 02-35-57-65-91